

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 86 (1960)
Heft: 19: Comptoir Suisse, Lausanne, 10-25 septembre 1960

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole
polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: J. Calame, ing. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève

Membres:

Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgrin, arch.; E. Martin, arch.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; Ch. Thévenaz, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »

Président: D. Bonnard, ing.
Membres: M. Bridel; J. Favre, arch.; R. Neeser, ing.; A. Robert, ing.;
J. P. Stucky, ing.
Adresse: Avenue de la Gare 10, Lausanne

RÉDACTION

Vacat

Rédaction et Editions de la S. A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse	Fr. 28.—	Etranger	Fr. 32.—
Sociétaires	»	» 23.—	»	» 28.—
Prix du numéro	»	» 1.60		

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° II 57 75, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, changements
d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29,
Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:

1/1 page	Fr. 290.—
1/2 »	» 150.—
1/4 »	» 75.—
1/8 »	» 37.50

Adresse: Annonces Suisses S. A.

Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Concours pour l'étude d'un groupe scolaire, à Pully.

Aménagement du centre de Renens-Gare.

Divers: La nouvelle usine Brown Boveri à Birr. — Mise en service du réacteur Diorit.

Service de placement. — Documentation générale. — Documentation du bâtiment. — Informations diverses.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN GROUPE SCOLAIRE, À PULLY

Extrait du règlement-programme

Ce concours, organisé par la Municipalité de Pully, était ouvert:

a) aux architectes pullériens reconnus par l'Etat de Vaud quelle que soit leur résidence; b) aux architectes reconnus par l'Etat de Vaud et domiciliés à Pully depuis le 1^{er} janvier 1959 au moins; c) aux architectes invités par la Municipalité de Pully: MM. Jacques Dumas, Jacques Felber, René Gindroz, Robert Loup, Michel Magnin, Claude Raccoursier, Schaffner & Schlup, Roland Willomet.

Il avait pour but l'étude d'un groupe scolaire primaire à construire aux abords immédiats et à l'ouest du collège principal de Pully-Village, à l'avenue C. F. Ramuz.

Une bonne liaison avec le bâtiment existant devait être assurée.

Il était spécifié que dans l'étude des accès, les concurrents auraient à éviter une trop grande concentration des élèves.

De l'importance devait être attribuée à l'économie du projet.

Extrait du rapport du jury

Le jury s'est réuni les 24, 25 et 28 mai 1960 pour examiner les projets présentés au concours. Il était composé de MM. Charles Besson, syndic de Pully, président; Maurice Jaton, municipal, directeur des Ecoles; Frédéric Brugger, architecte à Lausanne; Marcel Mailard, architecte à Lausanne; Etienne Porret, archi-

tecte à Lausanne; René Keller, architecte à Lausanne; Jean-Louis Grandchamp, président de la Commission scolaire. Suppléant: M. Jean-Pierre Cahen, architecte à Lausanne (M. Thaler, municipal, était absent dès le 24 mai, après-midi).

Il constate que seize projets ont été déposés dans le délai prévu. Ils sont tous admis au jugement.

Après un examen sommaire des travaux présentés et une visite sur place, le jury élimine lors d'un premier tour quatre projets présentant des défauts d'implantation et d'organisation intérieure, une mauvaise occupation du terrain et une liaison défectueuse avec le bâtiment existant.

Quatre autres projets, quoique présentant certaines qualités, sont éliminés au second tour pour mauvais rapport des volumes et occupation irrationnelle du terrain.

Au troisième tour, le jury établit une critique détaillée des huit projets restant en présence et fixe comme suit les critères qui lui servent de base d'appréciation:

1. Répartition des volumes.
2. Entrées et préaux.
3. Orientation des locaux.
4. Organisation intérieure et recherche d'ambiance.
5. Architecture.

Après avoir passé encore en revue tous les projets, le jury procède au classement et à la fixation du montant des prix, puis il rédige ses conclusions comme suit:

(Suite page 314)